

DP Newrest Wagons-Lits UO LYON

14 cours de Verdun 69002 LYON

Objet : **Droit d'alerte**

M. Jean Philippe ROBIN Responsable RH Newrest WL

14 cours de Verdun 69002 LYON

Lyon le 14 octobre 2016.

Monsieur,

Le délégué du personnel Newrest Wagons-lits de l'unité de Lyon vous adresse un droit d'alerte concernant les conditions de travail et l'intégrité physique et morale des salariés.

Suite à l'accident du 07 octobre 2016 ayant porté atteinte à l'intégrité physique et morale d'une commerciale de bord de l'UO de Lyon, nous sommes particulièrement inquiet quant à la récurrence possible de ce type d'évènements.

Rappel de l'article L.2313-2 :

Les DP disposent d'un droit d'alerte en cas « d'atteinte aux droits des personnes, à leur santé physique et mentale ou aux libertés individuelles dans l'entreprise qui ne serait pas justifiée par la nature de la tâche à accomplir ni disproportionnée au but recherché. Il en saisit immédiatement l'employeur. L'employeur procède sans délai à une enquête avec le ou les délégués, et prend les dispositions nécessaires pour remédier à cette situation.

Nous vous rappelons également vos obligations légales en termes de protection physique et morale de vos salariés, en application des articles L4121-1 à 4 du Code du Travail.

Nous demandons plus de soutien et d'implication de la part de Newrest Wagons-lits qui semble ne pas se rendre compte de la situation que vivent les agents roulants au quotidien face notamment à une accélération des dégradations du matériel de bord.

Dans l'attente du retour des mesures que vous comptez prendre, veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Aimeric AUDY

Délégué du personnel FO